



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

Réunion du Mardi 03 Octobre 2017

Sous la présidence de Sauveur CUCURULO, Président du DEF :

Etaient présents :

Mme Ginette LELION

MM. Marc ROUTIER - Jean-François MERIEUX – Jean-Luc GIFFARD - Pascal LEBRET - Jean-Pierre LEVAVASSEUR - Abdelkrim ABDESSELAM- Olivier CORNU –Mohamed EL KHARRAZE - Pascal FOIRET - Didier GUEROULT – Radhouane M'BAREK- Didier MOULIN.

Assistent à la réunion :

MM. Lionel BOLAND, Trésorier de la FFF

Henri HAIRON, Secrétaire Général Honoraire

Jacques FECIL, Président de la CDA

Jacques BOUVRET, Conseiller technique régionale de secteur

Gladys ESPRIT, secrétaire administrative

Muriel FARCY, secrétaire administrative

Ludovic PERRE, Conseiller départemental en football d'animation

Absents excusés :

Mme Nathalie YVELAIN - MM. Daniel RESSE- Bruno FARINA- Patrick GOSSE.

En introduction, Sauveur CUCURULO et les membres du Comité de Direction sont très heureux d'accueillir leur ami Lionel BOLAND, trésorier de la FFF et le remercie pour toutes les actions qu'il a menées au titre de la LFA pour le développement du football amateur.

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 20 Juin 2017 mis en ligne le 04 Juillet 2017 et du procès-verbal électronique du 22 Août 2017 mis en ligne le 31 Août 2017.

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2. Condoléances :

Au nom du Comité de Direction, Marc ROUTIER adresse ses condoléances à :

- Sauveur CUCURULO, pour le décès de sa mère
- Jean-Luc GIFFARD, pour le décès de son-père
- Emmanuel AUBERT, pour le décès de son beau-père

A la famille de :

- Eric RENAUD, secrétaire général de Lusitanos Evreux

3. Félicitations :

Au nom du Comité de Direction, Sauveur CUCURULO adresse ses chaleureuses félicitations à :

- François et Evelyne SCELLES, pour la naissance de leur arrière-petit-fils Cenzo
- A la ville du Havre et à Jacky CERVEAU et Arnaud DOUDET pour la qualité de la présentation du dossier pour la Coupe du Monde Féminine 2019
- A Marc ROUTIER pour sa participation dans le groupe de travail du dossier de la Coupe du Monde Féminine 2019.

4. Information du Président :

Sauveur CUCURULO présente au Comité de Direction le catalogue des principales informations reçues depuis le dernier Comité de Direction.

a) Catalogue des courriers reçus :

02/07/2017	LFN,
04/07/2017	FFF, décisions du Comex du 23/06/17
08/08/2017	FFF, compte-rendu du Comex du 20/07/17
04/09/2017	FFF, PV du Belfa
12/09/2017	FFF, relevé de décisions du Belfa

b) Compétitions féminines :

Sauveur CUCURULO informe le Comité de Direction des règlements concernant le football féminin districial :

Critérium Seniors Féminin à 8

Règlement

Préambule

Le District de l'Eure de Football organise annuellement une épreuve intitulée « **Critérium Féminin Seniors à 8** », dotée de trophées offerts par le District de l'Eure de Football.

Article 1 - Organisation

Le Comité de Direction du District de l'Eure de Football délègue ses pouvoirs :

- à la Commission Départementale des Compétitions Libres Seniors
 - pour l'organisation et l'administration de cette épreuve se déroulant en deux phases :
 - . d'octobre à décembre, organisation d'une première phase,
 - . à partir de fin février, organisation d'une seconde phase.
- à la Commission Départementale des Arbitres
 - pour l'examen des problèmes concernant l'application des lois du jeu.
- à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux
 - pour l'examen des questions concernant la qualification et la participation des joueuses.
- à la Commission Départementale de Discipline
 - pour l'examen des problèmes disciplinaires.

Article 2 - Engagements

Les engagements doivent être effectués auprès du D.E.F. en utilisant les fonctionnalités du logiciel « Footclubs ».

Ils seront acceptés jusqu'à la date notifiée chaque saison sur le site internet. Cette date constituant le dernier délai admis pour les engagements.

Les droits d'engagement sont portés directement au débit du compte du club.

Article 3 – (Réservé)

Article 4 – Dispositions sportives

L'épreuve est constituée de un ou plusieurs groupe(s) dont le nombre d'équipes peut varier en fonction du nombre d'équipes engagées.

Conditions de participation :

Le Critérium féminin seniors à 8 est ouvert aux joueuses titulaires d'une licence seniors F, U20F, U19F, U18F, ainsi que des joueuses de catégories U17F et U16F dans la limite de 4 joueuses maximum (soit exclusivement : 1 U16F et 3 U17F ou bien 2 U16F et 2 U17F ou bien enfin 3 U16F et 1 U17F)

Ces possibilités sont applicables sous réserve du fait que les joueuses concernées bénéficient d'une autorisation médicale de surclassement telle que précisée dans les dispositions de l'article 73 des RG de la FFF.

Considérant que ce critérium seniors féminin constitue une compétition à effectif réduit, il est précisé que :

1 - Les équipes auront la possibilité d'aligner un maximum de 4 joueuses mutées dont au maximum deux « hors période ».

2 - Pour les clubs disposant d'équipe supérieure évoluant en championnat de Ligue de Football de Normandie, les dispositions prévues aux règlements des compétitions du DEF s'appliquent concernant cette compétition, à savoir :

Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 3 joueuses ayant pris part à plus de **5 matchs** en équipe supérieure.

Aucune joueuse ayant évolué lors du dernier match dans (ou l'une des) l'équipe supérieure ne pourra participer à la rencontre de l'équipe inférieure, si l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou dans les 24 heures suivantes ou précédentes.

3 - Pour les clubs disposant de plusieurs équipes évoluant en championnat de District de l'Eure de Football :

Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 2 joueuses ayant pris part à plus de **2 matchs** en équipe supérieure. Ceci est valable sur 1 phase, lors de la phase suivante : les compteurs repartent à zéro.

Aucune joueuse ayant évolué lors du dernier match dans (ou l'une des) l'équipe supérieure ne pourra participer à la rencontre de l'équipe inférieure, si l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou dans les 24 heures suivantes ou précédentes.

Les matchs de coupe, quels qu'ils soient ne sont pas pris en compte.

Outre les dispositions spécifiques ci-avant, toutes les dispositions réglementaires figurant aux RG de la LFN sont applicables.

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité. Les ententes sont autorisées, constituées de trois clubs au maximum.

Les équipes, constituées de 8 joueuses, observent le règlement des compétitions à 8.

L'emploi d'un ballon n° 5 est obligatoire.

La compétition se déroule par matches de deux mi-temps de 45 minutes.

Le Critérium féminin seniors à 8 est organisé en deux phases distinctes par matchs aller-simple :

- une première phase comprenant deux groupes constitués d'équipes en fonction de leur implantation géographique.
- une seconde phase comprenant deux groupes de deux niveaux (Départemental 1 et Départemental 2), constitués en fonction des résultats de la première phase

Les feuilles de matchs du Critérium féminin seniors à 8 s'effectuent via l'application FMI. La feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant (« la tablette »). L'utilisation de la feuille de match informatisée (F.M.I.) est rendue obligatoire pour cette compétition avec toutes les conséquences et incidences réglementaires précisées aux règlements des compétitions du DEF.

Le classement est effectué selon les dispositions des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie et des règlements des compétitions du D.E.F.. (cf. article 6 des règlements des compétitions du D.E.F.),

En championnat départemental du Football Féminin, toute joueuse remplacée peut continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante et, à ce titre, revenir sur le terrain pour entrer à nouveau en jeu.

Article 5 – Calendriers

Le calendrier, établi conformément aux dispositions des Règlements généraux de la LFN et du DEF, est fixé et déterminé en fonction du nombre d'équipes engagées.

Afin d'éviter des frais inutiles, la Commission organisatrice peut procéder à la remise d'office des matches, lorsque les conditions atmosphériques paraissent nettement défavorables ou en cas d'arrêté municipal, total ou partiel, d'interdiction d'utilisation des installations.

Il est rappelé que :

- en cas d'impraticabilité répétée d'un terrain, la rencontre pourra être organisée sur le terrain de l'adversaire (cf. Règlements généraux de la L.F.N. et règlement des compétitions du D.E.F.),
- qu'aucun appel concernant la date de fixation de ces rencontres ne saurait être accepté par la Commission Départementale d'Appel.

Les rencontres ont lieu le dimanche à 13 heures 00 ou 15 heures 00 selon le choix qui a été fait par les clubs recevant sur la phase

Article 6 – Terrain - Equipement

Le club qui reçoit est l'organisateur de la rencontre et prend en charge toutes les obligations qui en découlent. Il doit fournir les ballons pour la rencontre.

Le terrain doit être conforme aux dispositions des règles du football à 8.

Article 7 – Organisation de la compétition

Le Critérium seniors féminin est organisé en 2 phases

A la fin de la première phase :

- Les équipes classées aux 4 premières places de chacun des deux groupes sont retenues pour constituer le championnat de « Départemental 1 » à 8 équipes,

- Les équipes classées aux places immédiatement suivantes dans chacun des deux groupes sont retenues pour constituer le championnat de « Départemental 2 » à 8 équipes.

A noter que, avant le début de la seconde phase, l'engagement d'équipes nouvelles est autorisé dans le championnat de « Départementale 2 ». Dans ce dernier cas, il pourra être créé un championnat de « Départementale 2 » sur la base d'un groupe de 10 équipes, voire même un championnat de « Départementale 2 » constitué de plusieurs groupes de 8 équipes.

En fin de saison, à l'issue de la 2^{ème} phase :

- L'équipe classée première du championnat de « Départemental 1 » est déclarée lauréate du Critérium Seniors Féminines à 8 de D1.
- L'équipe classée première du championnat de « Départemental 2 » est déclarée lauréate du Critérium Seniors Féminines à 8 de D2.

La saison suivante la compétition reprend par une première phase dite « de brassage ».

Article 8 – Dispositions financières

Les clubs participent aux frais de gestion du D.E.F. sous forme d'une indemnité forfaitaire fixée chaque année par le Comité de Direction.

Les équipes visiteuses supportent leurs frais de déplacement.

Article 9 - Forfaits

Les conséquences sportives et les dispositions financières prévues aux Règlements des compétitions du DEF et figurant à l'annexe financière du D.E.F. résultant d'un forfait tel que défini à ces mêmes règlements, sont appliquées.

Une amende fixée pour chaque catégorie par le Comité de Direction, figurant en l'annexe financière du D.E.F., est imposée au club forfait.

Article 10 - Invitations

La licence Dirigeant ou Dirigeante donne accès gratuit au stade pour les dirigeants et dirigeantes des deux équipes concernées par la rencontre mais dans la limite de dix par club.

Article 11 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement sont réglés par la Commission en charge de la compétition

Critérium Féminin U16 à 87

Règlement

Préambule

Le District de l'Eure de Football organise annuellement une épreuve intitulée « **Critérium Féminin U16 à 8** », dotée de trophées offerts par le District de l'Eure de Football.

Article 1 - Organisation

Le Comité de Direction du District de l'Eure de Football délègue ses pouvoirs :

- à la Commission Départementale des Compétitions Libres Jeunes
 - pour l'organisation et l'administration de cette épreuve se déroulant en deux phases :
 - . d'octobre à décembre, organisation d'une première phase,
 - . à partir de fin février, organisation d'une seconde phase.
- à la Commission Départementale des Arbitres
 - pour l'examen des problèmes concernant l'application des lois du jeu.
- à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux
 - pour l'examen des questions concernant la qualification et la participation des joueuses.
- à la Commission Départementale de Discipline
 - pour l'examen des problèmes disciplinaires.

Article 2 – Engagement

Les engagements doivent être effectués auprès du D.E.F. en utilisant les fonctionnalités du logiciel « Footclubs ».

Ils seront acceptés jusqu'à la date notifiée chaque saison sur le site internet. Cette date constituant le dernier délai admis pour les engagements.

Les droits d'engagement sont portés directement au débit du compte du club.

Article 3 – (Réservé)

Article 4 – Dispositions sportives

L'épreuve est constituée de un ou plusieurs groupe(s) dont le nombre d'équipes peut varier en fonction du nombre d'équipes engagées.

Conditions de participation :

Le Critérium féminin U16 à 8 est ouvert aux joueuses titulaires d'une licence U16F, U15F, U14F.

Considérant que ce critérium féminin U16 constitue une compétition à effectif réduit, il est

précisé que :

1 - Les équipes auront la possibilité d'aligner un maximum de 4 joueuses mutées dont au maximum deux « hors période ».

2 - Pour les clubs disposant d'équipe supérieure évoluant en championnat de Ligue de Football de Normandie, les dispositions prévues aux règlements des compétitions du DEF s'appliquent concernant cette compétition, à savoir :

Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 3 joueuses ayant pris part à plus de **5 matches** en équipe supérieure.

Aucune joueuse ayant évolué lors du dernier match dans (ou l'une des) l'équipe supérieure ne pourra participer à la rencontre de l'équipe inférieure, si l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou dans les 24 heures suivantes ou précédentes.

3 - Pour les clubs disposant de plusieurs équipes évoluant en championnat de District de l'Eure de Football :

Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de **2** joueuses ayant pris part à plus de **2 matches** en équipe supérieure. Ceci est valable sur 1 phase, lors de la phase suivante : les compteurs repartent à zéro.

Aucune joueuse ayant évolué lors du dernier match dans (ou l'une des) l'équipe supérieure ne pourra participer à la rencontre de l'équipe inférieure, si l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou dans les 24 heures suivantes ou précédentes.

Les matchs de coupe, quels qu'ils soient ne sont pas pris en compte.

Outre les dispositions spécifiques ci-avant, toutes les dispositions règlementaires figurant aux RG de la LFN sont applicables.

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité. Les ententes sont autorisées, constituées de 4 clubs au maximum.

Les équipes, constituées de 8 joueuses et 4 remplaçantes, observent le règlement des compétitions à 8.

L'emploi d'un ballon n° 4 est obligatoire.

La compétition se déroule par matchs de deux mi-temps de 40 minutes.

Les rencontres ont lieu le samedi après-midi à 15 heures 00.

Le Critérium féminin U16 à 8 est organisé en deux phases distinctes par matchs aller-simple :

- une première phase comprenant un groupe constitué des équipes engagées par matchs aller-simple.
- une seconde phase se disputant par matchs aller-retour comprenant deux groupes de deux niveaux (Départemental 1 et Départemental 2), constitués en fonction des résultats de la première phase et du nombre d'équipes engagées

Les feuilles de matchs du Critérium féminin U16 à 8 s'effectuent via l'application FMI.

La feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant (« la tablette »). L'utilisation de la feuille de match informatisée (F.M.I.) est rendue obligatoire pour cette compétition avec toutes les conséquences et incidences règlementaires précisées aux règlements des compétitions du DEF.

Le classement est effectué selon les dispositions des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie et des règlements des compétitions du D.E.F.. (cf. article 6 des règlements des compétitions du D.E.F.),

En championnat départemental du Football Féminin, toute joueuse remplacée peut continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante et, à ce titre, revenir sur le terrain pour entrer à nouveau en jeu.

Article 5 - Calendriers

Le calendrier, établi conformément aux dispositions des Règlements généraux de la LFN et du DEF, est fixé et déterminé en fonction du nombre d'équipes engagées.

Afin d'éviter des frais inutiles, la Commission organisatrice peut procéder à la remise d'office des matches, lorsque les conditions atmosphériques paraissent nettement défavorables ou en cas d'arrêt municipal, total ou partiel, d'interdiction d'utilisation des installations.

Il est rappelé que :

- en cas d'impraticabilité répétée d'un terrain, la rencontre pourra être organisée sur le terrain de l'adversaire (cf. Règlements généraux de la L.F.N. et règlement des compétitions du D.E.F.),
- qu'aucun appel concernant la date de fixation de ces rencontres ne saurait être accepté par la Commission Départementale d'Appel.

Les rencontres ont lieu le samedi après-midi à 15 heures. Toutefois, le club visité a la faculté de faire jouer la rencontre à une autre heure de la journée que celle fixée au calendrier, notamment en match principal, dans la mesure où les installations sportives du club le permettent.

Article 6 – Terrain - Equipement

Le club qui reçoit est l'organisateur de la rencontre et prend en charge toutes les obligations qui en découlent. Il doit fournir les ballons pour la rencontre.

Le terrain doit être conforme aux dispositions des règles du football à 8.

Article 7 – Organisation de la compétition

Le Critérium féminin U16 à 8 est organisé deux phases :

- une première phase constituée d'un seul un groupe par maths aller-simple,
-

A la fin de la première phase :

- Les équipes classées aux 4 premières places du groupe sont retenues pour constituer le Critérium féminin U16 à 8 de « Départemental 1 » à 4 équipes par matchs aller-retour,
- Les équipes classées aux places immédiatement suivantes du groupe sont retenues pour constituer le Critérium féminin U16 à 8 de « Départemental 2 » se disputant par match aller-retour. Il est précisé que l'architecture de cette « Départementale 2 » est susceptible d'évoluer du fait du nombre d'équipes pouvant y prendre part. Il

appartiendra alors à la commission en charge de la compétition d'en fixer les modalités.

A noter que, avant le début de la seconde phase, l'engagement d'équipes nouvelles est autorisé dans le Critérium féminin U16 à 8 de « Départementale 2 ». Dans ce dernier cas, il pourra être créé un championnat de « Départementale 2 » sur la base d'un groupe de 6 à 10 équipes, voire même un championnat de « Départementale 2 » constitué de plusieurs groupes de 8 équipes.

En fin de saison, à l'issue de la 2^{ème} phase :

- L'équipe classée première du Critérium féminin U16 à 8 de « Départemental 1 » est déclarée lauréate du Critérium Seniors Féminines à 8 de D1.
- L'équipe classée première du Critérium féminin U16 à 8 de « Départemental 2 » est déclarée lauréate du Critérium Seniors Féminines à 8 de D2.

La saison suivante la compétition reprend par une première phase dite « de brassage ».

Article 8 – Dispositions financières

Les clubs participent aux frais de gestion du D.E.F. sous forme d'une indemnité forfaitaire fixée chaque année par le Comité de Direction.

Les équipes visiteuses supportent leurs frais de déplacement.

Article 9 - Forfaits

Les conséquences sportives et les dispositions financières prévues aux Règlements des compétitions du DEF et figurant à l'annexe financière du D.E.F. résultant d'un forfait tel que défini à ces mêmes règlements, sont appliquées.

Une amende fixée pour chaque catégorie par le Comité de Direction, figurant en l'annexe financière du D.E.F., est imposée au club forfait.

Article 10 – Invitations

La licence Dirigeant ou Dirigeante donne accès gratuit au stade pour les dirigeants et dirigeantes des deux équipes concernées par la rencontre mais dans la limite de dix par club.

Article 11 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement sont réglés par la Commission en charge de la compétition.

Ces règlements sont adoptés à la majorité des membres présents

c) **Cotisation AE2F :**

Sauveur CUCURULO rappelle que cette association professionnelle a vocation de regrouper en leur qualité d'employeur, toutes les structures émanant de la FFF, elle a notamment pour objet :

- De faciliter l'étude des questions économiques et sociales concernant leur activité
- De négocier tout accord collectif avec les partenaires sociaux et pouvoirs publics,
- De fournir à ses adhérents tous les renseignements utiles.

Il rappelle également que la cotisation s'élève à 300€.

Cette adhésion est validée à la majorité des membres présents.

d) **Le déploiement du nouveau site internet, de la FMI, de la dématérialisation des licences, le nombre des licenciés, la cellule de veille, les services civiques, la convention du Conseil Départemental, la LFA :**

a) Site internet :

Sauveur CUCURULO rappelle aux membres du Comité de Direction, que la mise effective en place du nouveau site internet a été effectuée le 31 Août 2017 et il remercie Gladys ESPRIT, Muriel FARCY, Pascal LEBRET, Didier MOULIN pour leur investissement dans la réalisation de ce projet.

b) FMI :

Sauveur CUCURULO rappelle aux membres du Comité de Direction que le déploiement de la FMI est effectué sur toutes les compétitions à 11 et à 8 ce qui représente 237 FMI par week-end, des U13 à Matinaux.

Les coupes Armand MANDLE, Réserves Pierre SAIDANI, Vétérans Lionel BOLAND, U18 Maurice BERTHOIS, U15 André LEDUC sont également en FMI.

Une caisse de péréquation est mise en place dans les championnats :

- Seniors en : D1, D2, D3.
- U18 : D1, D2, D3
- U15 : D1
- U13 : D1

Ainsi que dans les coupes Armand MANDLE, Pierre SAIDANI, Maurice BERTHOIS et André LEDUC.

Le Comité de Direction valide à la majorité ces dispositions.

c) Le nombre de licenciés :

Le Comité de Direction prend connaissance du nombre de licenciés au 03 Octobre 2017 :

Catégorie	District de L'Eure de Football				
	16 - 17 au 30/06/17	16 - 17 au 03/10/2016	17 - 18 au 03/10/2017	% à date	% saison
Fédérale / Senior	0	0	0		
Libre / Senior	5501	4633	4762	2,78%	-13,43%
Libre / Senior F	203	142	176	23,94%	-13,30%
Foot Entreprise / Senior	125	90	125	38,89%	0,00%
Futsal / Senior	30	14	18	28,57%	-40,00%
Futsal / Senior F	0	0	0		
Foot Loisir / Foot loisir	11	1	5	400,00%	-54,55%
Libre / U19 - U18	685	533	585	9,76%	-14,60%
Foot Entreprise / U19 - U18 - U17	0	0	0		
Futsal / U19 - U18	4	1	0	-100,00%	-100,00%
Libre / U17 - U16	910	738	732	-0,81%	-19,56%
Libre / U18 F - U17 F - U16 F	176	93	90	-3,23%	-48,86%
Futsal / U17 - U16	2	0	0		-100,00%
Futsal / U18 F - U17 F - U16 F	0	0	0		
Libre / U15 - U14	1284	1084	1046	-3,51%	-18,54%
Libre / U15 F - U14 F	173	99	93	-6,06%	-46,24%
Futsal / U15 - U14	0	0	0		
Futsal / U15 F - U14 F	0	0	0		
Libre / U13 - U12	1654	1342	1312	-2,24%	-20,68%
Libre / U13 F - U12 F	189	120	137	14,17%	-27,51%
Futsal / U13 - U12	0	0	0		
Futsal / U13 F - U12 F	0	0	0		
Libre / Football d'animation	5134	3409	3052	-10,47%	-40,55%
Libre / Football d'animation F	474	287	211	-26,48%	-55,49%
Futsal / Football d'animation	0	0	1		
Futsal / Football d'animation F	0	0	0		
Sous Contrat / Aspirant	0	0	0		
Sous Contrat / Stagiaire	0	0	0		
Sous Contrat / Apprenti	0	0	0		
Sous Contrat / Elite	0	0	0		
Sous Contrat / Professionnel	0	0	0		

Technique / Regionale	54	33	44	33,33%	-18,52%
Technique / Nationale	6	5	7	40,00%	16,67%
Educateur Fédéral / Educateur Fédéral	220	175	154	-12,00%	-30,00%
Animateur / Animateur	26	11	26	136,36%	0,00%
Dirigeant / Dirigeant	1607	1284	1325	3,19%	-17,55%
Dirigeant / Dirigeants	295	228	247	8,33%	-16,27%
Arbitre / Arbitre	201	167	181	8,38%	-9,95%
Ayant Droit / Ayant Droit	0	0	2		
Membre Individuel / Membre Individuel	11	11	34	209,09%	209,09%
Total	18975	14500	14365	-0,93%	-24,30%
2695 Licences sur toute la Normandie en attentes de traitements					

d) La cellule de veille :

Sauveur CUCURULO présente au Comité de Direction la procédure imaginée avec les responsables élus du DEF en vue de la mise en place de la cellule de veille pour les arrêtés municipaux communiqués après 17h00 le vendredi.

Elle est composée de :

- Sauveur CUCURULO
- Pascal LEBRET
- Jean-Pierre LEVAVASSEUR
- Daniel RESSE

Elle sera active du 1^{er} Novembre 2017 au 31 Mars 2018.

e) Les services civiques :

Sauveur CUCURULO présente au Comité de Direction les missions qui seront confiées à nos deux nouveaux services civiques :

- Monsieur SEPEYNITH-KPOTI Ray, avec pour tuteur Jacques BOUVRET
- Monsieur DELASSUS Corentin avec pour tuteur Ludovic PERRE

f) Les conventions :

Sauveur CUCURULO présente au Comité de Direction les différentes conventions avec :

- Le Conseil Départemental
- La DDCS
- La LFN

- Le contrat d'objectif LFA
- La subvention de préformation
- La convention Crédit Agricole

Il fait part de son inquiétude concernant certaines de ces subventions

g) Partenariat avec le SM CAEN :

Sauveur CUCURULO présente au Comité de Direction le partenariat avec le SM CAEN qui permet aux licenciés du DEF de bénéficier à l'occasion de 3 matches du SM CAEN définis dans la saison (Angers, Lille, Montpellier) d'une offre de 5€ la place.

Le Comité de Direction valide à la majorité des membres ce partenariat.

5. Surtaxe journée des jeunes:

**CALENDRIER DE LA JOURNEE DES JEUNES
SAISON 2017/2018**

CHAMPIONNAT REGIONAL 1 – Minimum 55€

29/10/2017 : ROMILLY PONT SAINT PIERRE 1 / AL DEVILLE MAROMME 1
05/11/2017 : US GASNY 1 / CMS OISSEL 2

CHAMPIONNAT REGIONAL 2 GROUPE D– Minimum 50€

29/10/2017: EVREUX FC 27 2 / MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 1
29/10/2017: SPN VERNON 1 / RC CAUDEBEC 1
29/10/2017: GISORS GVN 27 1 / SAINT MARCEL F 1
05/11/2016 : SAINT MARCEL 1 / FC ROUEN 1899 2

CHAMPIONNAT REGIONAL 3 GROUPE G – Minimum 45€

29/10/2017 : CA PONT AUDEMERE 1 / CS GRAVENCHON 1

CHAMPIONNAT REGIONAL 3 GROUPE I – Minimum 45€

29/10/2017 : ANDELLE PITRES 1 / FUSG BOISGUILLAUME 2
29/10/2017 : CS LES ANDELYS 1 / FC SEINE EURE 1
29/10/2017 : AS VAL DE REUIL POSES 1 / US HOUPEVILLE 1
05/11/2017 : FC SEINE EURE 1 / US HOUPEVILLE 1

CHAMPIONNAT REGIONAL 3 GROUPE J – Minimum 45€

29/10/2017 : ES NORMANVILLE 1 / EVREUX FC 27 3

29/10/2017 : CS US GASNY 2 / EURE MADRIE SEINE 1
29/10/2017 : ES VALLEE DE L'OISON 1 / RC PACY MENILLES 2
29/10/2017 : US RUGLES 1 / EPEGARD LE NEUBOURG 1
29/10/2017 : US ILLIERS L'EVEQUE 1 / FC NASSANDRES SERQUIGNY 1
29/10/2017 : SAINT SEBASTIEN 1 / FC AVRAIS SAINT LUBIN 1
05/11/2017 : FC AVRAIS SAINT LUBIBIN 1 / VALLEE DE L'OISON 1
05/11/2017 : EPEGARD LE NEUBOURG 1 / ES NORMANVILLE 1
05/11/2017 : RC PACY MENILLES 2 / FC SERQUIGNY NASSANDRES 1
05/11/2017 : US RUGLES 1 / FC ILLIERS L'EVEQUES 1
05/11/2017 : EURE MADRIE SEINE 1 / SAINT SEBASTIEN 1
05/11/2017 : EVREUX FC 3 / US GASNY 2

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 1 - Minimum 45€

29/10/2017 : HONDOUVILLE 1 / LUSTISANOS NAVARE AS 1
29/10/2017 : VAL DE RISLE 1 / CA PONT AUDEMER 2
29/10/2017 : US CONCHES 1 / FAC ALIZAY 1
29/10/2017 : THIBERVILLE 1 / AS VESLY 1
29/10/2017 : CS BEAUMONT 1 / AS ROUTOT 1
29/10/2017 : US LYRE 1 / CA ROMILLY PONT SAINT PIERRE 2
05/11/2017 : CA PONT AUDEMER 2 / THIBERVILLE 1
05/11/2017 : AS ROUTIT 1 / US CONCHES 1
05/11/2017 : LUSTISANOS NAVARRE AS 1 / VAL DE RISLE 1
05/11/2017 : FAC ALIZAY 1 / HONDOUVILLE 1
05/11/2017 : AS VESLY 1 / ROMILLY PONT SAINT PIERRE 2
05/11/2017 : ROMILLY PONT SAINT PIERRE 2 / CA PONT AUDEMER 2

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 2 GROUPE A - Minimum 40€

29/10/2017 : VERNEUIL S 1 / FIDELAIRE FERRIERES 1
29/10/2017 : SC BERNAY 1 / FA ROUMOIS 1
29/10/2017 : ES CLAVILLE 1 / JS ARNIERE 1
29/10/2017 : FC SERQUIGNY NASSANDRES 2 / VALLEE DE L'OISON 2
29/10/2017 : FSC BRETEUIL 1 / FC ROUMOIS NORD 1
29/10/2017 : ESJM EVREUX 1 / FCI LE BEL AIR 1
05/11/2017 : FIDELAIRE FERRIERE 1 / FSC BRETEUIL 1
05/11/2017 : JS ARNIERES 1 / VERNEUIL S 1
05/11/2017 : FA ROUMOIS 1 / FCI LE BEL AIR 1
05/11/2017 : VALLEE DE L'OISON 2 / ES CLAVILLE 1
05/11/2017 : FC ROUMOIS NORD 1 / SC BERNAY 1
19/11/2017 : FCI LE BEL AIR 1 / FC ROUMOIS NORD 1

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 2 GROUPE B – Minimum 40€

29/10/2017 : VALLEE DE L'ANDELLE 1 / AS COURCELLOISE 1
29/10/2017 : LA CROIX VALLEE EURE 1 / EVREUX SAINT MICHEL N1
29/10/2017 : AS SAINT MARCEL 2 / ALLY FONTAINES 1

29/10/2017 : IVRY LA BATAILLE 1 / SPN VERNON 2
29/10/2017 : ES DAMVILLE 1 / FCGN27 GISORS 2
29/10/2017 : FC GARENNES BUEIL 1 /FC CHARLEVAL 1
05/11/2017 : AS COURCELLOISE 1 / LA CROIX VALLEE EURE 1
05/11/2017 : EVREUX SAINT MICHEL 1 / IVRY LA BATAILLE 1
05/11/2017 : ALLY FONTAINE 1 / VALLEE DE L'ANDELLE 1
05/11/2017 : SPN VERNON 2 / FC CHARLEVAL 1
05/11/2017: FCVN 27 GISORS 2 / AS SAINT MARCEL 2
19/11/2017 : FC CHARLEVA L 1 /EVREUX SAINT MICHEL 1

Ces dispositions sont adoptées à la majorité des membres présents

6. Barème de remboursement des frais d'arbitrage

Sauveur CUCURULO présente au Comité de Direction le barème de remboursement des frais de déplacement des arbitres et arbitres assistants du DEF applicable à compter du 01 Janvier 2018.

Ce barème est adopté à la majorité des membres présents.

7. Clubs non soumis aux obligations du statut de l'arbitrage :

Le Comité de Direction prend connaissance des clubs non soumis aux obligations du statut de l'arbitrage :

Liste des clubs non soumis :

- Clubs évoluant en dernière division de District :
 - C.S. LYONSAIS
 - AM.S. DU VIEVRE
 - A.S. ST-ELIER
 - F.C. DU VAL D'EVREUX
 - F.C. CROTH MARCILLY
 - F.C. ST MACLOU-BOULLEVILLE
 - ENT.S. ANGERVILLE-BAUX STE C-PLESSIS GROHAN-VENTES
 - A.S. D'HENNEZIS
 - LOUVIERS F. C.
 - A.S.C. IGOVILLE
 - R.C. DE MUIDS VAUVRAY
 - U.S. FLEURY LA FORET
 - F.C. DE L'ITON
 - A.S. CANTONAL LA CHARENTONNE
 - R. C. DE SAINT DIDIER DES BOIS
 - PONT AUTHOU FOOTBALL
 - F.C. CAUMONT
 - U.S. ST AUBIN LE VERTUEUX
 - A.S. EPAIGNES

- FOOTBALL CLUB VEXIN SUD
- Clubs évoluant en critérium du dimanche matin (football loisir) :
 - C.S. BONNEVILLOIS
 - R.C. MALHERBE/SURVILLE F.
 - F.C. DU GROS THEIL
 - FOY.J.EDU.POP. VANDRIMARE
 - U.S. ST AQUILIN DE PACY
 - A.S. BERNIERES-S-SEINE
 - F.C. PLATEAU NORD AVIRON
 - F.C. TOUTAINVILLE
 - MATIN SPORT
 - BRIONNE MATIN F.
 - F.C.OM. GROSLEY S/RISLE
 - F. C. DE BOISSEY LE CHATEL
 - FOOTBALL CLUB ST LUBIN NONANCOURT
 - F.C. CHAUSSY
 - CLUB DE FOOTBALL DE DOUAINS
 - A.L.E. POPULAIRE DE NETREVILLE
 - AM.S. DES MATINAUX LE VAUDREUIL
- Clubs n'ayant que des équipes de jeunes :
 - R.C. LERY
 - CAMPIGNY FOOTBALL CLUB
 - ENT.S. DU VEXIN OUEST
 - U.S. BARROISE
 - ET.S. ACQUIGNY
 - GROUPEMENT JEUNES DES EPIS FOOTBALL CLUB

Le Comité de Direction adopte à la majorité des membres présents cette liste

8. Homologation des ententes et état numérique des équipes:

Sur proposition de Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Secrétaire Général du DEF, le Comité de Direction entérine les ententes suivantes :

U18 D3 :

- Entente Pitres / Romilly Pt St Pierre

U15 D3 :

- Entente ES Claville / SC Quittebeuf
- Entente Croth Marcilly / FC Ezy

U13 :

- Entente FC Harcourt / FC Gros Theil
- Entente ES Claville / SC Quittebeuf

U11 :

- Entente ES Hondouville / ES Acquigny
- Entente SC Quittebeuf / ES Claville

U9 :

- Entente SC Quittebeuf / ES Claville
- Entente ES Hondouville / ES Acquigny

U7 :

- Entente SC Quittebeuf / ES Claville
- Entente ES Hondouville / ES Acquigny

9. Etat numérique des équipes

Jean-Pierre LEVAVASSEUR donne l'évolution des équipes du DEF engagées en début de compétition par rapport à la saison dernière :

	2017/2018	Evolution	2016/2017	2015/2016
MASCULINS				
Matinaux	84	+2	82	80
Seniors	142	-12	154	155
U18	53	+5	48	52
U15	62	-2	64	66
U13	126	+1	125	113
U11	151	+10	141	138
U9	En cours		219	188
U7	En cours		180	145
FEMININES				
SENIORS F	14	+14		
U16 F	9	+9		
U13 F (à 8)	7	+1	6	
U13 F (à 5)	En cours		8	
U11 F	En cours		23	10
U8 F	En cours		12	11

10. Mouvements des clubs

Nouvelles affiliations :

- Association sportive les Vignettes Val de Reuil
- Etoile de Verneuil sur Avre Futsal club

Demande de groupement de jeunes :

- Groupement de jeunes des Epis FC Prey, déjà composé de 2 clubs (Grossoeuvre Sports Football et FC Prey) intègre le FEP Guichainville pour les catégories U18, U15, U13 et U11.

Radiations :

- Groupement US Pays d'Ouche

Demande de changement de nom :

- Valois Sport le Vaudreuil devient Astar sport le Vaudreuil
- Entente sportive Angerville-Garel devient Entente sportive Angerville – Les Baux Ste Croix – Le Plessis Grohan – Les Ventes

11. Mise en place de l'ETR:

Sauveur CUCURULO présente au Comité de Direction la mise en place de l'ETR et confirme que Jacques BOUVRET devient Conseiller Technique Régional de Secteur avec toutes les missions au sein du DEF qui lui sont dédiées.

12. Déploiement du plan d'action du Comité de Direction :

Depuis le 24 Septembre 2016, les clubs et leurs représentants ont élu un Comité de Direction renouvelé pour conduire le district vers 2020.

Celui-ci s'est mis aussitôt au travail pour faire de cette mandature une nouvelle ère de progrès pour l'ensemble du football Eurois.

Face à cette ambition, le Comité de Direction du DEF a pris l'initiative de mettre en place un groupe de travail chargé d'établir un diagnostic de notre football et de faire des propositions pour y répondre.

Le groupe de travail a œuvré sur ce début de mandat et a émis un certain nombre de propositions.

Parmi ces propositions retenues l'une d'entre elles consiste en l'organisation de 10 réunions de secteurs entre les membres du Comité de Direction et les Présidents et membres de nos clubs.

Ces réunions de secteurs sont programmées entre le 15 Octobre et fin Novembre.

Marc ROUTIER présente au Comité de Direction le contenu fil conducteur qui sera présenté au cours de ces réunions.

Sauveur CUCURULO et les membres du Comité de Direction remercient le groupe de travail qui a élaboré ce projet.

13. Proposition d'accessions et de descentes de D3 et D4 Seniors:

Championnat Senior :

Descente de D3 en D4 :

Compte tenu de la création de 5 groupes de D4, les clubs classés à la 12^{ème} et 11^{ème} place de chacun des groupes D3 ainsi que les 2 équipes classées à la 10^{ème} place de l'ensemble des groupes ayant le moins classement.

Accession de D4 en D3 :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chacun des 5 groupes de D4 accéderont à la D3.

12. Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant posée, Sauveur CUCURULO demande à Lionel BOLAND de clôturer cette réunion.

Ce dernier dit toute sa satisfaction d'être autour de cette table et y découvrir de nouvelles têtes.

Il fait un compte rendu de ses nouvelles fonctions en tant que trésorier de la FFF en disant que ce poste est beaucoup moins prenant que le poste de Président de la LFA et qu'il sera beaucoup plus disponible pour répondre présent à nos invitations.

Fin de la réunion à 20h40

Le Président
Sauveur CUCURULO



le Secrétaire
Jean-Pierre LEVAVASSEUR



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel Régionale de la Ligue de Football de Normandie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la parution sur le site internet, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.N.